

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL Séance du 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt juillet à 19 heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. Patrick GUICHEBAROU, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, FIOR Anne-Marie, BACQUELA Hervé, BRETHES David, DUCOM Joël, LEFAIX Christian, SAINT-GERMAIN Fanny, TRÉMOUSS Chloé

Excusés : MM. DUFFOUR Frédéric, BOCKSTAEL Cécile

Mme Josiane ORTEGA a été élue secrétaire de séance.

1- ADOPTION DU PV DU 05 JUIN 2026

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2- LOCATION LOGEMENT N°2

Monsieur le Maire informe que M. Romain MONGE souhaite occuper ce logement à compter du 1^{er} août 2026 et propose de le louer aux conditions fixées précédemment (séance du 22 avril 2026). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer l'appartement à M Romain MONGE à compter du 1^{er} août 2026.

3- PRET

Le Maire expose qu'il est nécessaire, suite aux travaux supplémentaires de la cuisine d'été, de faire un prêt complémentaire d'un montant de 80 000 €.

Ce prêt sera contracté auprès de l'Agence France Locale pour laquelle une adhésion d'un montant de 2100 € doit être établie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion à l'Agence France Locale et décide d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt pour un montant de 80000 € sur une durée de vingt ans à un taux fixe de 4,25 %.

Mme ORTEGA Josiane est désignée Titulaire et M. DUFFOUR Frédéric suppléant à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale- Société Territoriale.

M. GUICHEBAROU Patrick est désigné en tant que représentant de la commune au Conseil d'Administration de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

4- FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Office National des Forêts a fait une mise à jour des parcelles boisées de la commune. La superficie totale à intégrer à l'ONF est à ce jour de 85ha49a42ca.

5- QUESTIONS DIVERSES

5-1 : Monsieur le Maire présente le rapport de la qualité de l'eau du syndicat d'adduction d'eau potable regroupant les communes de Bourrouillan, Caupenne d'Armagnac, Nogaro et Sainte Christie d'Armagnac. Quelques chiffres clés sont donnés :

- 3381 habitants desservis
- 1795 abonnés
- 1579 branchements
- 324217 m3 d'eau produite
- consommation moyenne annuelle par habitant : 66.08 m3
- le rendement du réseau est en légère baisse à 82, 8

L'eau distribuée est de très bonne qualité. Tous les bilans microbiologiques réalisés par l'ARS sont conformes aux limites de qualité.

Un plan de surveillance des CVM a débuté en 2023 pour répondre aux obligations réglementaires. Un point se révèle non conforme en 2025.

5-2 : CLAN : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de remerciements du président du CLAN pour la subvention donnée par la commune de Caupenne.

5-3 : Pont de Jantouet : l'étude suit son cours, le dossier Loi sur l'Eau a été déposé à la Préfecture.

5-4 : les chantiers été jeunes se sont déroulés du 6 au 17 juillet avec 12 participants. Tout s'est bien passé.

5-5 : École : Monsieur le Maire relate les échanges qui ont eu lieu avec l'Inspectrice de l'Education et la participation à l'Observatoire des Territoires. Une baisse des effectifs étant observée, une réunion du SIISBA aura lieu en septembre afin de mettre en place une organisation et de pérenniser ce regroupement.

5-6 : Incivilités : des poubelles, qui auraient dû être amenées en déchetterie, ont été déposées par terre au niveau du quartier du Loc alors que quelques jours avant tous les points de collecte avaient été nettoyés par les jeunes, lors des chantiers d'été. L'auteur de ces incivilités sera reçu par M. le Maire pour un rappel à l'ordre.

5-7 : Fête locale : elle se déroulera du 28 au 30 août, les flyers seront à distribuer les 17/18 août. La préparation de la fête aura lieu le samedi 22 août.

5-8 : Maillade : Josiane Ortéga demande si les conseillers ont réfléchi à la date de la maillade. Après discussion et débat du conseil municipal, il est décidé de la prévoir début juin 2027.

La séance est levée à 21 H

Le secrétaire



Le maire

